

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Un nouveau forage en service

### Eau potable

**Depuis le 13 janvier 2014, le forage d'adduction d'eau potable dit du « Bois de Catignolle » situé à Port-Mort est en service. C'est après une première étape de recherche en eau accompagnée d'études hydrogéologiques et environnementales que le site du futur captage a été retenu. Les travaux de création du forage n'ont pu être entrepris ensuite qu'en 2009. L'achèvement de 10 années de travail pour la Communauté de communes Eure Madrie Seine.**

Depuis le 13 janvier dernier, la moitié des abonnés du territoire de la Communauté de communes Eure Madrie Seine sont alimentés par un nouveau forage d'adduction d'eau potable, situé sur une commune hors du territoire de la CCEMS, à Port-Mort. Courcelles-sur-Seine, Gaillon, Saint-Aubin-sur-Gaillon, Saint-Etienne-sous-Bailleul, Saint-Julien-de-la-Liègue, Saint-Pierre-de-Bailleul, Saint-Pierre-la-Garenne sont les communes concernées. A cette liste s'ajoute une partie de Villez-sous-Bailleul (hors CCEMS).

#### Les restrictions de consommation levées

Jean-Luc Recher, président de la CCEMS rappelle le contexte de l'opération « *il s'agissait d'une demande des services de l'Etat. Il nous était demandé de trouver une nouvelle ressource en eau potable pour remplacer les deux forages nommés « Val Corbon » et « Verte Bonne » situés sur Gaillon, pour lesquels leur localisation ne permettait pas leur protection, notamment compte tenu de la proximité de la voie départementale et des zones industrielles qui présentent un risque de pollution accidentelle et de la dérogation d'exploitation maintenue malgré des teneurs ponctuelles en nitrates, supérieurs au seuil qui avait obligé l'ARS à prescrire des restrictions d'usage alimentaire pour les nourrissons de moins de six mois et les femmes enceintes.* »

« *La bonne qualité de l'eau de ce nouveau forage et l'arrêt des deux captages de Gaillon permet de lever ces restrictions* » ajoute Jean-Luc Recher.

Le forage du « Bois de Catignolle » atteint une profondeur de 56 m et est dimensionné pour pomper 3600 m<sup>3</sup>/jour dans l'aquifère de la craie sur quelques dizaines de mètres de profondeur.

Le raccordement du forage au réseau existant a nécessité la réalisation de travaux exceptionnels, notamment la pose de 6 km de réseau et d'une canalisation sous la Seine d'un diamètre extérieur de 500 mm en forage dirigé sur une longueur de 280 mètres environ, permettant de rejoindre le réseau d'eau potable posé sur la commune de Port Mort au réseau de la CCEMS côté Gaillon.

Le budget global de l'opération est de 4,8 millions d'euros HT, pris en charge sur le budget eau potable donc par les abonnés du service. La CCEMS a bénéficié des aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Général de l'Eure à hauteur de plus de 60 %.

Ces travaux ont permis de sécuriser la production des deux forages de Courcelles-sur-Seine alimentant cette commune en interconnectant ces forages au réseau nouvellement créé.

Une interconnexion de secours a également été réalisée pour sécuriser le SIAEP de la Région du Catenai (regroupant les communes de Port Mort, Pressagny l'Orgueilleux et Notre-Dame-de-l'Isle) en cas d'accident ou de pollution sur leur production ou distribution d'eau potable. La CCEMS a assuré la maîtrise d'ouvrage mais le syndicat a pris en charge financièrement ces travaux.

Les autorisations administratives ont toutes été obtenues tout début janvier. Après enquête publique, des périmètres de protection du captage ont été instaurés par arrêté préfectoral avec la mise en place de prescriptions visant à protéger cette ressource en eau de toute pollution. Tous les propriétaires ont été informés individuellement de ces nouvelles prescriptions.

Prochaine étape, la CCEMS procèdera au comblement des deux forages de « Val Corbon » et « Verte Bonne » en 2014. Les servitudes imposées sur les parcelles situées dans l'emprise des périmètres de protection de ces captages sont d'ores et déjà abrogées permettant ainsi le démarrage de l'unité de méthanisation.

## Contact

Communauté de Communes Eure Madrie Seine

**David Allais** | Chargé de communication

02 32 53 82 92 / david.allais@ccems.fr

Retrouvez tous les communiqués sur [www.cc-euremadrieseine.fr/presse](http://www.cc-euremadrieseine.fr/presse)